

VILLE  
DE  
SAINTE FOY-LÈS-LYON

-----  
Secrétariat Général

-----  
BI/NC

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, Mme Véronique SARSELLI, M. ASTIER étant secrétaire, a, lors de la séance du 26 juin 2014,

**DONNÉ ACTE** à M. le Maire, à l'unanimité, des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir accordée le 24 avril 2014.

**1 – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – APPROBATION DU PEDT**

**VALIDÉ**, à la majorité (9 abstentions : A. ELEFATHERATOS, C. ISAAC-SIBILLE, pouvoir S. CRUZ, L. GUERRY, F. CAMINALE, H. TULOUP, A. VALENTINO, M. COSSON, I. PIOT, 1 voix contre : M. COATIVY), le PEDT (Projet Éducatif de Territoire), **DIT** que ce PEDT est conclu pour une durée de trois ans et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer ce projet.

**2 – TARIFICATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

**APPROUVÉ**, à la majorité (1 abstention : C. ISAAC-SIBILLE, 3 voix contre : A. VALENTINO, M. COSSON, I. PIOT), la tarification des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et des temps d'études dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**3 – CONVENTION CENTRES SOCIAUX FIDÉSIENS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

**ACCEPTÉ**, à l'unanimité, les termes de la convention, **AUTORISÉ** Madame le Maire à la signer et **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention de 24 000€ pour 2014 pour un projet de coordination globale des deux sites scolaires du Centre et de la Gravière dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**4 – MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DU SUD-OUEST LYONNAIS (M.L.I.S.O.L.) : CONVENTION 2014**

**RENOUVELÉ**, à la majorité (1 abstention : M. COATIVY), l'engagement pour 2014, **ACCEPTÉ** les termes de la convention et **PROCÉDÉ** au versement de la participation 2014 à la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais pour un montant de 28 490 €.

**5 – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, le maintien des tarifs 2013 pour 2014, qui seront applicables à compter du 2 septembre 2014.

**6 – SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL – 8 AVENUE DE L'AQUEDUC DE BEAUNANT**

**ÉMIS**, à l'unanimité, un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 5 000 € à Régie Nouvelle pour une opération de logement social, **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

## **7 – RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL AGENCE POSTALE CHAVRIL**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, le projet de bail commercial proposé par la Poste pour le renouvellement de la mise à disposition des locaux, **ACCEPTÉ** de fixer le montant annuel hors taxes et hors charges à 11 400 € et **AUTORISÉ** Madame le Maire à formaliser le bail avec le bénéficiaire et tous documents nécessaires à sa mise en place juridique.

## **8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL**

**APPROUVÉ**, à la majorité (3 voix contre : A. VALENTINO, M. COSSON, I. PIOT, 1 abstention : M. COATIVY), le compte administratif 2013.

## **9 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET LOTISSEMENT**

**APPROUVÉ**, à la majorité (1 abstention : M. COATIVY), le compte administratif 2013 - lotissement.

## **10 – COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, le compte de gestion 2013 du Receveur Municipal.

## **11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET PRINCIPAL**

**APPROUVÉ**, à la majorité ( 3 voix contre : A. VALENTINO, M. COSSON, I. PIOT), l'affectation du résultat de l'exercice 2013.

## **12 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET LOTISSEMENT**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, l'affectation du résultat - lotissement de l'exercice 2013.

## **13 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOPTÉ**, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal.

## **14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs de la commune.

## **15 – COMITÉ TECHNIQUE ET COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le renouvellement général des représentants du personnel au sein de ces organes consultatifs.

## **16 – MAINTIEN D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN À LA COMMUNE ET AU CCAS**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la création d'un Comité Technique unique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique.

## **17 – MANDAT SPÉCIAL – REMBOURSEMENT DE FRAIS**

**AUTORISÉ**, à l'unanimité, deux élus à représenter la commune à l'assemblée générale des Sainte Foy de France.

## **18 – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - COMPOSITION**

**DÉSIGNÉ** à main levée, à l'unanimité, MM. V. SARSELLI, B. GILLET

## **19 – INDEMNISATION SUITES SINISTRES**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la prise en charge par la Ville de deux demandes d'indemnisation suite à deux sinistres situés sur le domaine communale.

## **20 – DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET VILLE**

**APPROUVÉ**, à la majorité (3 voix contre : A. VALENTINO, M. COSSON, I. PIOT), les décisions modificatives des sections de fonctionnement et d'investissement.

## **21 – DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOTISSEMENT**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, les décisions modificatives des sections de fonctionnement et d'investissement.

## **QUESTION ORALE**

- M. ISAAC-SIBILLE rappelle sa demande, formulée sous le mandat précédent, de constitution d'un groupe de travail permettant de suivre les évolutions du quartier de la Gravière. Il réitère sa demande, évoquant les courriers injurieux reçus récemment par des Fidésiens habitant essentiellement la Gravière.

- Mme le Maire, en réponse, précise que les courriers concernaient également d'autres quartiers et d'autres villes et qu'elle s'est déjà exprimée à ce sujet.

Quant à la constitution d'un groupe de travail, Mme le Maire exprime être favorable à la constitution de groupes de travail et de réflexion, mais qu'il convient d'en définir la pertinence, les objectifs et les modalités de constitution. Toutefois elle rappelle l'existence du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et de l'ensemble des groupes qui en découlent, outre un groupe de coordination créé sur le quartier de la Gravière à l'initiative des Centres Sociaux Fidésiens.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 0H16.

Sainte-Foy-lès-Lyon,  
le 4 juillet 2014

Le Maire,

Véronique SARSELLI

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 25 septembre 2014 à 19H00, salle du conseil municipal.